

République Française
Département : GARD
Arrondissement : Nîmes
LAMELOUZE - Commune

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 13 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Bruno BIONDINI.

Secrétaire de la séance : Christiane LACROIX

Présents : Bruno BIONDINI, Thierry SOUSTELLE, Sylviane LARGUIER, Serge LACROIX, Jean-Luc CHABROL, Marjorie RIVIER, Christiane LACROIX, Sarah CHABROL, Romain PIALAT, Jean-Pierre DEMONTOY

Représentés :

Absents et excusés : Jean-Max RENOUX

Ordre du jour :

Elections des délégués sénatoriaux et de leurs suppléants.

Délibérations du conseil :

Sénatoriales- Elections du délégué et des suppléants (N° DE_026_2026)

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. Thierry SOUSTELLE et M. Serge LACROIX les plus âgés.

Mme Sarah CHABROL et M. Romain PIALAT les plus jeunes.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Les candidats sont :

M. Bruno BIONDINI délégué

M. Thierry SOUSTELLE suppléant

M. Serge LACROIX suppléant

M. Jean-Pierre DEMONTOY suppléant

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

c) Élection du délégué

A obtenu :

- M. Bruno BIONDINI 10 voix

M. Bruno BIONDINI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6
- M. Thierry SOUSTELLE 10 voix
- M. Serge LACROIX 10 voix
- M. Jean-Pierre DEMONTOY 10 voix

M. Thierry SOUSTELLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Serge LACROIX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Jean-Pierre DEMONTOY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Délibération : adoptée

Bruno BIONDINI
Président de séance



Christiane LACROIX
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by several loops, written over a horizontal line.